



Le cheminement piétonnier qui parcourt l'îlot est hiérarchisé : la section piétonne principale, qui relie l'allée de la Charte à l'allée de la Chaîne, est ainsi large et asphaltée (ici vue des n° 46 au n°52 prise vers le sud).

IVR32_20185900735NUCA

Auteur(s) de l'illustration Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

Copyrights : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[IA59005212] Îlot 19, le Hameau du bout du lac (Le Château)